

# la conquête des moyens

COURRIER D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR LA BATAILLE FINANCIERE

SOMMAIRE

- 1) Le billet de PO. AC. GE. FI.
- 2) Le Prélèvement Automatique des Cotisations - (P.A.C.)  
*Un moyen simple, moderne, efficace et démocratique.*
- 3) Renseignements concernant les organismes bancaires.

## PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS SYNDICALES



CACHET DU SYNDICAT

S.C.E.M.M.

ENTREPRISE

Saint-Etienne

LIEU DE L'ENTREPRISE



C. G. T.

C. G. T.

Par la présente, je demande au Syndicat (ou Section Syndicale) désigné ci-dessus, et conformément aux instructions contraires de ma part lui parvenant en temps utile, de faire prélever en sa faveur les sommes que je lui devrai au titre du paiement de mes cotisations. En cas de non-exécution, j'en serai avisé par ses soins.

A Saint-Etienne, le 15 Novembre 1980

SIREN

Cod. entreprise

NIC

Cod. établissement

APF

Cod. de branche

L'Ad.

Le Trésorier:

ADHÉRENT: NOM NOCHNORT, PRENOM HENRI

DATE PREMIER PRÉLEVEMENT: 15 01 1980

MONTANT DE CHAQUE PRÉLEVEMENT: 100,00 €

NUMÉRO DE SECURITE SOCIALE DU SYNDICAT: 35 442218163

NUMÉRO DE SYNDICAT: [ ]

(1) Ces montants pourront être rajustés annuellement en fonction des décisions prises démocratiquement au sein de mon Syndicat, en vertu de la résolution générale de l'Assemblée Générale et le taux de cotisation syndicale.

Exemplaire à conserver par le Syndiqué

### AUTORISATION DE PRÉLEVEMENTS

N° ÉMETTEUR: [ ]

BANQUE: BANQUE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

71 Rue de l'Égalité, 75010 PARIS

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom: NOCHNORT

Prénom: Henri

N° et Rue: 20 de l'Éternité

Ville: Saint-Etienne

Code Postal: 42100

Désignation de l'Établissement teneur du compte à débiter (1)

Nom: Centre de chèques Postaux

N° et Rue: [ ]

Ville: LYON CHEQUES

Code Postal: 69900

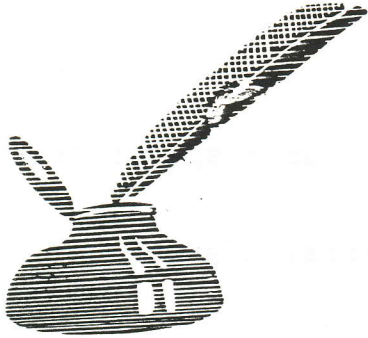
du compte à débiter: 8 325 62 X

e, soussigné, prie Monsieur le Directeur ou Chef de l'Établissement teneur de mon compte désigné ci-dessus, de verser sur l'avis de ce dernier, le montant des ordres (ou avis) de prélèvement émis par moi.

e reconnaît: [ ]

**IL S'AGIT DANS LE CENTRE ET D'ÊTRE CONCRET ET LE CONCRET ET LE GENERALISER**

**SON APPLICATION**



le billet  
de  
PO.  
AC.  
GE.  
FI.

## TROIS CENT VINGT CINQ MILLIONS D'ANCIENS FRANCS

Tel est, environ, le montant des cotisations syndicales rapporté EN PLUS à l'activité par le prélèvement automatique au cours de l'année 1981.

Ce chiffre considérable est d'autant mieux à apprécier que, venant d'un nombre limité d'adhérents prélevés, il a permis de conforter, d'une façon très importante, l'activité syndicale du lieu du travail au niveau national.

Chaque structure y trouvant son compte.

Et pourtant, ce n'est là que le résultat, significatif, certes, mais limité de 30 000 syndiqué(e)s C.G.T. réglant leurs cotisations syndicales par prélèvement automatique.

Mais, examinons les chiffres !

- 30 000 syndiqués réglant avec le P.A.C. 12 cotisations par an au lieu de 8 (moyenne nationale) à 27 F de taux de cotisation mensuelle moyenne, cela fait :

$27 \text{ F} \times 30 \text{ 000 CGT} \times 4 \text{ timbres en plus} = 324 \text{ MILLIONS D'AF}$

La démonstration est puissamment éloquente et fait surgir à l'esprit de chacun la quantité et la qualité correspondantes d'activités syndicales qu'ont permis ces moyens financiers supplémentaires.

Ces résultats financiers se traduisent en puissance, en rapports de forces qui comptent d'une façon importante dans l'action que nous assurons pour faire aboutir les revendications et construire le changement.

Mais, bien plus, la pratique nouvelle qui en découle est multiplicatrice pour l'activité syndicale ; le collecteur déchargé de toute manipulation d'argent peut ainsi consacrer le temps gagné à l'animation de la vie syndicale auprès des adhérents C.G.T. et des travailleurs.

Réfléchissons, calculons, mesurons un instant ce que représenteraient 100 000, 200 000, 500 000 syndiqués C.G.T. prélevés !

Quels moyens ! Quelles forces décuplées !

Nous en avons les possibilités, nous disposerons des outils nécessaires.

Sachons bien exploiter les potentialités que recèle notre mouvement.

Les changements en dépendent pour une grande part.

L  
E  
P  
R  
E  
L  
E  
V  
E  
M  
E  
N  
T  
A  
U  
T  
O  
M  
A  
T  
I  
Q  
U  
E  
D  
E  
S  
C  
O  
T  
I  
S  
A  
T  
I  
O  
N  
S  
P  
A  
C

## UN MOYEN SIMPLE, MODERNE, EFFICACE ET DEMOCRATIQUE

Des efforts importants ont déjà été faits pour le P.A.C. par quelques organisations de la C.G.T. ; le processus est en marche, il faut maintenant prendre des mesures concrètes et généraliser son application.

### MOYEN MODERNE

Le P.A.C. répond à une réalité objective de la vie d'aujourd'hui, à un progrès qui est le résultat du travail manuel et intellectuel des femmes et des hommes de notre pays.

Ce progrès est avant tout la propriété de ceux qui créent les richesses de la nation.

Pourquoi donc ne pas l'utiliser ?

Faudrait-il le laisser exclusivement entre les mains du Grand Capital alors que la C.G.T. lutte pour le développement des sciences et des techniques afin de mieux servir l'intérêt des travailleurs.

### EFFICACE

Le P.A.C. donne des ressources plus régulières et plus importantes à toutes les structures de la C.G.T. (12 timbres par carte). Il donne donc à toute la C.G.T. et notamment au syndicat dans l'entreprise les moyens indispensables pour faire face à leurs responsabilités nouvelles qui se sont considérablement accrues depuis le 10 mai dernier.

Se servir du progrès, n'est-ce pas mener un véritable combat de classe, une lutte efficace pour réussir le changement ?

S'en priver ne contribue-t-il pas, certes involontairement, à le retarder ?

Le comportement n'influe-t-il pas également sur les mentalités ? Les syndiqués ne se reposent plus constamment sur les délégués, mais, au contraire, deviennent responsables de leurs affaires et les prennent en main.

DEMOCRATIQUE

---

En réglant régulièrement ses cotisations syndicales, l'adhérent qui aide son organisation se considère partie prenante de l'activité de celle-ci, avec des droits mais aussi des devoirs.

Le syndiqué se trouve plus à l'aise dans l'organisation pour donner son avis, discuter sur les orientations, plus apte à prendre des décisions et les appliquer.

C'est une forme supérieure de la Démocratie dont le syndicat doit tirer tout le bénéfice pour mener son activité.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'imposer quelque forme de collectage que ce soit, pas plus que d'opposer le P.A.C. au collectage traditionnel. Ce dont il est question, c'est de conjuguer, selon les cas, les deux formes en s'appuyant sur les résultats positifs et combien bénéfiques du P.A.C. pour le généraliser rapidement.

COMMENT PROGRESSER ET ORGANISER LA BATAILLE

---

Tout d'abord, il est indispensable de convaincre les militants les plus responsables de nos propositions, les faire connaître et partager par la direction du syndicat (PEUPLE N° 1076 de Janvier 1980 et pour le P.A.C., le Courrier Confédéral Spécial N° 445 du 5 Décembre 1980).

Le Secrétaire Général du Syndicat a un rôle moteur à jouer pour convaincre son Secrétariat, le Bureau, la Commission Exécutive, les Collecteurs et en débattre avec toute la Direction du Syndicat.

Une fois la conviction gagnée, il convient de mettre en place avec le Secrétaire à l'Organisation les mesures concrètes avec les militants, les collecteurs pour l'application du P.A.C.

Bien connaître où se trouvent les syndiqués : atelier, chantier, bureau ... afin d'organiser un quadrillage systématique pour s'adresser à chaque syndiqué et leur proposer le P.A.C.

Ils l'attendent et ne seront pas surpris puisqu'un volet de la carte syndicale et du carnet pluri-annuel 1982 y est consacré et les renvoient vers le collecteur pour tous les renseignements nécessaires.

D'où la nécessité pour le syndicat d'armer les collecteurs pour qu'ils soient en mesure de répondre aux questions qui ne manqueront pas de leur être posées.

## SIMPLE

### - Le Collecteur

Il doit avoir sur lui en permanence des cartes syndicales ou des Carnets Pluri-Annuel, ainsi que des demandes d'autorisation de prélèvement.

Lorsque le syndiqué est convaincu et qu'il a décidé de prendre le P.A.C., le collecteur fait remplir et signer la demande d'autorisation avec 2 signatures.

Il recueille le relevé d'identité bancaire ou postal (R.I.B. ou R.I.P.) et le transmet au Trésorier avec la demande d'autorisation.

Le collecteur remet régulièrement les timbres aux syndiqués, justifiant ainsi la perception des cotisations par le syndicat.

Il consacre le temps nécessaire à la discussion avec l'adhérent, il devient ainsi un véritable animateur de la vie syndicale et de la politique financière. Il est le lien entre le syndicat et l'adhérent et peut ainsi transmettre à la direction syndicale les suggestions, remarques, revendications du syndiqué.

Comme on le voit, loin d'être coupé des masses, le syndicat, avec le temps et les moyens gagnés par le P.A.C. est mieux à l'écoute des adhérents.

Comment suivre cette bataille ?

Le trésorier, en même temps qu'il procède à la centralisation des mesures de prélèvement du R.I.B. ou R.I.P. ainsi qu'aux modifications (montant des cotisations, changement de compte bancaire ou postal), clôtures qui interviennent et qu'il transmet à l'organisme chargé de la gestion du P.A.C. par le syndicat, participe à la vie du syndicat et au renforcement de la C.G.T. D'où la nécessité qu'il soit un dirigeant à part entière du syndicat élu à la direction afin que toute l'autorité lui soit donnée pour proposer le P.A.C. à chaque adhérent qui ne le pratique pas.

Saisir l'aide que peuvent apporter les adhérents gagnés au P.A.C.

Le syndiqué prélevé peut devenir un véritable propagandiste du P.A.C. auprès de ses camarades de travail qui n'ont pas encore opté pour cette formule.

Il peut également aider le syndicat à se renforcer en proposant l'adhésion autour de lui en même temps que le P.A.C.

Le collecteur discute avec les syndiqués avec lesquels il est en contact en permanence pour qu'ils l'aident à développer l'organisation.

- La direction du syndicat

doit animer en permanence l'activité syndicale et, notamment, le renforcement et la politique financière.

Il mène une bataille d'idées auprès de l'ensemble des travailleurs en diffusant plus largement la V.O. et toutes les publications confédérales mais aussi en utilisant les publications de l'entreprise, tracts, journaux ou bulletins, les assemblées de syndiqués, de travailleurs ... pour faire connaître l'activité du syndicat, ses propositions, ses objectifs en matière, notamment, de renforcement et de politique financière afin de les faire partager à tous les syndiqués et, au-delà, aux travailleurs.

La direction du syndicat doit mener cette bataille avec persévérance et l'animer en permanence. Il fait le point régulièrement au cours des réunions planifiées à cet effet.

C'est à ce prix que nous gagnerons cette importante bataille qui donnera à la C.G.T. les moyens de son action pour réussir le changement.

Pour vous aider, dès à présent, un jeu de documents de travail est à votre disposition.

Il comprend :

- POUR LES TRESORIERES ET DIRECTIONS DE SYNDICAT :

- 1 Courrier Confédéral Spécial (document fondamental sur le P.A.C. Pourquoi ? Comment ?)
- 2 Guide pratique du Trésorier (P.A.C.)
- 5 Affiches bande dessinée (P.A.C.)

- POUR LES COLLECTEURS :

- 5 Opuscules du collecteur (Euréka P.A.C.)

- POUR LE SYNDIQUE :

- 100 Dépliants de masse (Vous voulez être un syndiqué privilégié)

PRIX DE CET ENSEMBLE DE DOCUMENTS : 60,00 F  
=====

DES AFFICHETTES POUR LES LOCAUX SYNDICAUX PEUVENT  
ÊTRE COMMANDEES EN PLUS.

LE MATERIEL PEUT ETRE COMMANDE SEPAREMENT AINSI  
QUE LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES DESIRES.

Prix du matériel :

- . l'affiche bande dessinée P.A.C. : 1,00 F
- . guide pratique du trésorier P.A.C. : 2,50 F
- . opuscule du collecteur : 2,00 F
- . dépliant de masse pour le syndiqué : 0,40 F
- . courrier confédéral spécial : 2,50 F



{ CES DIFFERENTS DOCUMENTS SONT A SE PROCURER  
AUPRES DES UNIONS DEPARTEMENTALES, FEDERATIONS  
OU AU SERVICE DU MATERIEL SYNDICAL DE LA  
C.G.T.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISMES  
BANCAIRES

-----

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

. Angers

La Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel de  
Maine et Loire  
1, place Molière  
49000 ANGERS (tel : (41) 88.64.50 - Téléx : 720.892)

. Annecy

La Fédération du Crédit Mutuel de Savoie  
11, rue Jean Jaurès  
74000 ANNECY (tel : (50) 45.63.63.)  
dessert les départements 73 et 74

. Arras

La Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel de  
l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme  
22, bd Carnot  
62000 ARRAS (tel : (21) 21.96.22 - Téléx : 110.325)  
dessert les départements 62, 80, 60 et 02.

. Bordeaux-Angoulême

La Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest  
Siège Social :  
10, rue Lecocq  
33000 BORDEAUX (tel : (56) 96.38.31)  
Siège administratif :  
Rue de Piave  
B.P. 93  
16003 ANGOULEME (tel : (45) 95.71.11 - Téléx : 791.198)  
dessert les départements 16, 33 et 24.

. Caen

La Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel de  
Haute-Normandie-Calvados  
27, rue de la Miséricorde  
14000 CAEN (tel : (31) 85.70.51)  
dessert les départements 14, 26 et 27.

. Chateaudun

La Fédération Régionale des Caisses du Crédit Mutuel du Centre  
14, rue de la Madeleine  
28200 CHATEAUDUN (tel : (37) 45.15.46 - Téléx : 780.977)  
dessert les départements 18, 28, 36, 37, 41 et 45.

. Clermont-Ferrand

La Fédération du Crédit Mutuel Auvergne-Bourbonnais  
67, bd La Fayette  
63000 CLERMONT FERRAND (tel : (73) 92.60.66.)  
dessert les départements 03, 12, 15 et 63

. Dijon

La Fédération des Caisses de Crédit Mutuel de Bourgogne-  
Centre Est  
31, rue Sambin  
21009 DIJON (tel : (80) 73.81.21 - Téléx 350.835)  
dessert les départements 10, 21, 52, 58, 71 et 89.

. La Roche-sur-Yon

La Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel de  
Vendée, Loire et Sèvres  
13, rue Pasteur  
85000 LA ROCHE SUR YON (tel : 80) 37.67.97 - Téléx 700.898)  
dessert les départements 17, 79 et 85.

. Laval

La Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou- et Basse-  
Normandie  
20, rue de Verdun  
53000 LAVAL (tel : (43) 53.03.62 - téléx 721.006)  
dessert les départements 50, 53, 61 et 72.

. Lille

La Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Nord  
135, bd de la Liberté  
59000 LILLE (tel : (20) 93.69.55 - Téléx 110.498)  
dessert le département 59

. Lyon

La Fédération des Cwisses de Crédit Mutuel du Sud-Est  
50, rue St-Cyr  
69009 LYON (tel : (78) 64.81.10 - Téléx 340.032)  
dessert le département 69.

. Marseille

La Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen  
521, avenue du Prado  
13008 MARSEILLE (tel : (91) 71.90.60 - Téléx 400.545)  
dessert les départements 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 48,  
66, 84, 89.

. Nantes

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du  
Centre-Ouest  
46, rue du Port Boyer  
44000 NANTES (tel : (40) 49.10.03 - télex 710.189)  
dessert le département 44.

. Paris

Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Ile-de-France  
5, place des Fêtes  
75019 PARIS (tel : 201.92.50 - Téléx 220.626)  
dessert les départements 75 et Ile de France.

. Reims

Fédération du Crédit Mutuel Champagne-Ardennes  
41, rue Bacquennois  
51000 REIMS (tel : (26) 47.98.23)  
dessert les départements 08 et 51.

. Rennes-Brest

Siège social :  
11, bd de la Liberté  
35000 RENNES (tel : (99) 30.29.26)  
Siège administratif :  
Rue Mirabeau  
29219 LE RELECQ-KERHUON (tel : (98) 28.12.34 - Téléx 940.318)  
dessert les départements 22, 29 N, 29 S, 35 et 56.

. Strasbourg

Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de  
Franche-Comté  
34, rue du Wacken  
67003 STRASBOURG (tel : (88) 32.48.41 - Téléx 880.034)  
dessert les départements 54, 55, 57, 67, 68, 70, 88, 90.

. Toulouse

Fédération du Crédit Mutuel de Midi-Atlantiques  
24, Chemin Lafilaire  
31000 TOULOUSE (tel : (61) 80.68.10)  
dessert les départements 09, 31, 32, 40, 46, 47, 62, 64,  
65, 81.

. Valence

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel Dauphiné-  
Vivarais  
130-132, avenue Victor Hugo  
26009 VALENCE (tel : (75) 44.64.95 - Téléx 345.473)  
dessert les départements 07, 26, 38 S.

BANQUE FRANÇAISE DE CREDIT COOPERATIF (B.F.C.C.)

---

. Alsace

Agence de Strasbourg - Directeur M. BONIMEUX  
10 A, rue Paul-Reiss  
67000 STRASBOURG (tel : (16.88) 60.56.40)

. Aquitaine

Agence de Bordeaux - Directeur M. MIET  
3, rue Frankin - B.P. 609  
33006 BORDEAUX CEDEX (tel : (16.56) 44.80.21)

. Auvergne

Agence de Clermont-Ferrand - Directeur M. HERGAT  
Carrefour Europe  
50, avenue de Royat  
63400 CHAMALIERES (tel : (16.73) 36.30.01)

. Bourgogne

Agence de Dijon - Directeur M. VISSEAUX  
28, bis rue de Longvic  
21000 DIJON (tel : (16.80) 66.73.43)

. Bretagne

Agence de Rennes - Directeur M. LEBRETON  
7, bd Solférino - B.P. 2568  
32025 RENNES CEDEX (tel : (16.99) 79.30.20)

. Haute-Normandie

Agence de Rouen - Directeur M. LE RICQUE  
40, bd des Belges  
76000 ROUEN (tel : (16.35) 98.32.80)

. Ile-de-France

Directeur Régional M. COSTREL DE CORAINVILLE

Agence centrale - Directeur M. COSTREL DE CORAINVILLE  
80, rue de Courcelles - B.P. 391.08  
75365 PARIS CEDEX 08 (tel : (16.1) 227.71.09)

Agence de Belleville - Directeur M. FELGINES  
149, rue de Belleville  
75019 PARIS (tel : (16.1) 607.65.67)

Agence des Peupliers - Directeur M. INI  
31, rue des Peupliers  
75013 PARIS (tel : (16.1) 588.38.59)

Agence Paris-Sud - Directeur M. BOUDROT  
99, rue de la Tombe-Issoire  
75014 PARIS (tel : (16.1) 321.23.50)

Agence de Saint-Denis - Directeur M. FAURITE  
38, bd Marcel-Sembat  
93200 SAINT DENIS (tel : (16.1) 243.22.00)

Agence de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines  
Ouverture prévue en 1982.

Agence Paris-Est  
73, rue de Lagny  
75020 PARIS (tel : (16.1) 372.55.60)

. Languedoc-Roussillon

Directeur Régional M. LAJUGIE DE LA RENAUDIE  
Agence de Montpellier - Directeur M. ODIN  
51, rue Henri-René - B.P. 1188  
34009 MONTPELLIER CEDEX (tel : 16.67) 64.27.77)

. Lorraine

Agence de Nancy - Directeur M. BITSCH  
Centre des Affaires "Les Nations"  
23, bd de l'Europe  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY (tel : (16.8) 356.50.15)

. Midi-Pyrénées

Agence de Toulouse - Directeur M. HERBAUT  
4, rue Matabiau - B.P. 435  
31009 TOULOUSE CEDEX (tel : (16.61) 62.92.13)

. Nord-Picardie

Agence de Lille - Directeur M. MARTIN  
27, bd de la Liberté - B.P. 56  
59005 LILLE CEDEX (tel : (16.20) 09.21.66)

. Pays de Loire

Agence de Nantes - Directeur M. BINARD  
3, place de la Petite-Hollande - B.P. 44  
44002 NANTES CEDEX (tel : (16.40) 20.58.40)

. Poitou-Charentes

Directeur Régional : M. LIET  
Agence de Poitiers - Directeur M. DE LA HOSSERAYE  
45, bd Pont-Achard  
86000 POITIERS (tel : (16.49) 41.09.42)

. Provence-Cote-d'Azur

Directeur Régional : M. LAJUGIE DE LA RENAUDIE

Agence de Marseille - Directeur M. LAJUGIE DE LA RENAUDIE

108, avenue du Prado - B.P. 124  
13269 MARSEILLE CEDEX 8 (tel : (16.91) 53.47.76)

Agence de Nice - Directeur M. PAYEN

6, place Wilson  
06000 NICE (tel : (16.93) 80.39.53)

. Rhône-Alpes

Directeur Régional : M. MOJON

60, cours Gambetta  
69007 LYON (tel : 16.7) 858.30.42)

Agence de Lyon Aristide Briand - Directeur M. MILLARET

1, place Aristide Briand - B.P. 84  
69398 LYON CEDEX 3 (tel : (16.7) 895.11.19)

Agence de Lyon Jacobins - Directeur M. BADOIL

3, place des Jacobins  
69002 LYON (tel : (16.7) 837.01.44)

Agence de Grenoble - Directeur M. BONNET

Les Trois-Dauphins  
15, rue de Belgrade  
38000 GRENOBLE (tel : 16.76) 87.47.16)

Dans le courant du 1er semestre 1982, nous pensons être en mesure de proposer à nos organisations le prélèvement C.C.P. - C.G.T.